

Guéret, le 20 février 2020

Première réunion du comité « eau »

La Préfète de la Creuse a réuni, le jeudi 20 février 2020, les membres du comité « sécheresse » requalifié comité « eau » à compter de 2020, afin d'étendre ses missions à l'ensemble des problématiques liées à la gestion quantitative de l'eau du territoire.

Changement climatique oblige, s'il faut veiller à poursuivre la gestion des crises liées à la sécheresse, il convient surtout de les anticiper par une large concertation des acteurs du territoire y compris en période apaisée.

Ce premier comité « eau » s'inscrit dans un contexte hydrologique revenu quasiment à la normale mais avec une diversité entre l'est et l'ouest du département, et en déclinant à son ordre du jour une présentation de la situation du schéma départemental d'alimentation en eau potable conduit par le conseil départemental.

Ce comité se réunira tous les deux mois à minima et en tant que de besoin si les conditions météorologiques et hydrologiques affichent une menace mettant le département en alerte ou en crise.

Malgré les apparences d'un hiver doux et pluvieux, la situation pluviométrique reste très contrastée avec un retour à la normalité sur une frange ouest du territoire, mais aussi un déficit sur le reste du département, particulièrement marqué sur les 2/3 à l'est (-20 % à -40%).

Les débits des cours d'eau sont soutenus par les précipitations et la réhydratation des sols et affichent 90 à 190 % des débits moyens annuels. Les eaux souterraines sont à des niveaux proches de la normale, voire élevés à certains endroits.

Un printemps plus chaud que la moyenne semble se dessiner, c'est pourquoi la Préfète de la Creuse rappelle que la vigilance reste de mise.

Le conseil départemental a présenté la situation du schéma départemental d'alimentation en eau potable. Il prévoit un large panel de mesures destinées à sécuriser la fourniture d'eau potable en intégrant dans ses études les contraintes liées au changement climatique.

La Préfète de la Creuse rappelle que prévoir et sécuriser sont indissociables de l'absolue nécessité de contrôler la consommation d'eau et d'adopter des pratiques sobres, à l'échelle du citoyen comme à celle des acteurs économiques, toutes filières confondues.